



S P A S E R
2026 - 2030

**SCHÉMA DE PROMOTION
DES ACHATS SOCIALEMENT
ET ÉCOLOGIQUEMENT
RESPONSABLES**

du GHT de Psychiatrie
du Nord - Pas-de-Calais

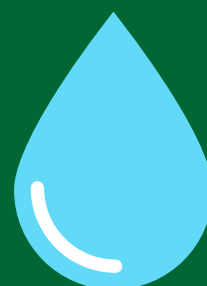
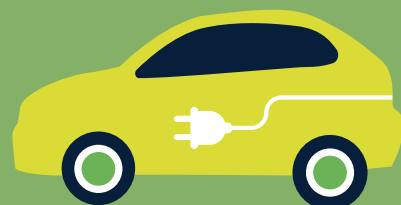


TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Présentation du GHT et de la fonction Achats du GHT	5
Présentation de la démarche projet du SPASER	6
AXE 1 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE Un achat public écologiquement responsable	10
AXE 2 PERFORMANCE SOCIALE Un achat socialement responsable	12
AXE 3 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE Un achat économiquement responsable	14
AXE 4 AXE TRANSVERSAL Poursuite de la structuration de la politique d'achats responsables	16
Conclusion	19

ÉDITO

À travers ce premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), j'ai souhaité affirmer, au nom du Groupement Territorial Hospitalier de Psychiatrie du Nord-Pas-de-Calais, notre volonté de faire de la fonction achats un levier pleinement intégré à notre démarche de développement durable.

La politique d'achats, par son impact sur nos activités et sur notre environnement, occupe une place stratégique. Elle doit aujourd'hui concilier de manière équilibrée des exigences environnementales, sociales et économiques. Ces trois dimensions, complémentaires, contribuent à la performance globale de nos établissements et à la qualité du service rendu aux usagers.

Le SPASER constitue à ce titre un cadre structurant et opérationnel. Il vise à accompagner les services et les directions dans la mise en œuvre d'actions concrètes, cohérentes avec les enjeux actuels et adaptées aux spécificités de nos établissements. Il traduit une volonté partagée d'inscrire durablement nos pratiques dans une logique de responsabilité et d'amélioration continue.

Ce premier schéma 2026-2030, s'appuie sur une démarche progressive et réaliste. L'auto-évaluation conduite avec l'appui de l'ANAP nous a permis d'identifier nos axes de progression et de définir un plan d'actions en adéquation avec nos organisations, nos contraintes et les parcours de soins en psychiatrie. Il s'inscrit dans une dynamique globale visant à intégrer davantage les enjeux sociétaux, environnementaux et économique au sein de la fonction achats des quatre établissements membres du GHT.

Ce projet est le fruit d'un travail collectif, associant de nombreux acteurs. Il a vocation à faire évoluer nos pratiques dans la durée, de manière concrète et mesurée, sur des enjeux devenus essentiels pour nos établissements et pour notre territoire.

Je tiens à saluer l'engagement de l'ensemble des professionnels mobilisés dans cette démarche et à encourager chacun à s'approprier ce cadre pour en faire un outil vivant, au service d'achats plus responsables.

Bruno Gallet
Président du Comité Stratégique
du GHT de Psychiatrie du Nord - Pas-de-Calais

LE SPASER

Un engagement en faveur d'une politique d'achats responsable

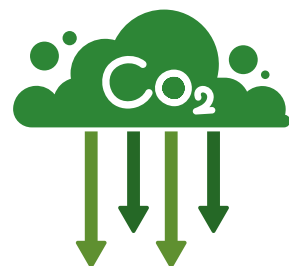
La transformation écologique de l'action publique n'est plus une perspective lointaine mais une exigence immédiate, qui concerne pleinement le secteur de la santé. Par son poids financier, son rôle social et son impact environnemental, le **système de santé français se trouve aujourd'hui au cœur des enjeux de transition**.

En effet, la transition écologique constitue désormais une priorité nationale ayant des implications directes et concrètes pour les établissements de santé : **8 % des émissions nationales de gaz à effet de serre proviennent du secteur de la santé** au travers notamment de la consommation de médicaments, de dispositifs médicaux et de denrées alimentaires. Il convient également de préciser que près de **38 % des émissions** de ce secteur sont générés directement par les établissements de santé¹.

Par ailleurs, plusieurs études² montrent que la majorité de l'empreinte carbone du système de santé provient de sa chaîne d'approvisionnement. Autrement dit, **les achats représentent un levier essentiel dans la démarche de réduction de l'impact environnemental global du secteur**.

Dans ce contexte, la **fonction Achats** ne peut plus être considérée comme une simple activité administrative ou juridique. Elle devient un **outil stratégique** permettant d'influencer les pratiques des opérateurs économiques, de soutenir l'innovation durable et d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les décisions publiques. Les choix opérés lors de la passation des marchés publics ont des répercussions directes sur l'empreinte carbone, la gestion des ressources, la production de déchets et l'équilibre des territoires.

Cette évolution s'inscrit dans un cadre juridique et réglementaire progressivement renforcé au cours des quinze dernières années. **Les pouvoirs publics ont affirmé la nécessité d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales au sein de la Commande Publique**. La reconnaissance du rôle structurant de l'économie sociale et solidaire, les objectifs nationaux de transition énergétique, ainsi que l'évolution du Code de la Commande Publique traduisent cette volonté de faire des achats publics un instrument au service du développement durable.



La loi du 31 juillet 2014 relative à l'**Économie Sociale et Solidaire (ESS)** a marqué une première étape essentielle dans la reconnaissance et la structuration des acteurs économiques sur les sujets relatifs à la responsabilité économique, sociale et environnementale. Elle a été renforcée par la **loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)**, qui a eu pour objectif de faire entrer la France dans une trajectoire de développement durable, à la fois faible en carbone, respectueuse de l'environnement et socialement inclusive. C'est dans cette logique de transformation structurelle que **l'article 13 de la loi ESS a instauré l'obligation pour les acheteurs publics dépassant**

un volume annuel d'achats de 100 millions d'euros hors taxe d'élaborer un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER).

Cette mesure vise à faire de la Commande Publique un levier stratégique pour répondre aux grands défis sociaux et environnementaux actuels, en intégrant pleinement les objectifs de développement durable dans les politiques d'achats.

À ces textes s'ajoute la **loi Climat et Résilience du 22 août 2021** qui, en modifiant le Code de la Commande Publique, impose l'introduction systématique de considérations environnementales dans les marchés publics. L'article 35 de cette loi précise que les marchés et contrats de concession doivent comporter des conditions d'exécution liées à des objectifs environnementaux, proportionnées et directement liées à l'objet du marché.

Par ailleurs, la loi Climat et Résilience a été renforcée par la **loi du 23 octobre 2023 relative à l'Industrie Verte**, qui abaisse le seuil d'obligation du SPASER à 50 millions d'euros hors taxe d'achats annuels, étendant ainsi cette démarche à de nombreux nouveaux acteurs de la Commande Publique, dont les établissements publics de santé.

Le SPASER devient ainsi un outil structurant de planification, de pilotage et d'évaluation des politiques d'achats responsables, avec des objectifs mesurables, une diffusion publique obligatoire et un suivi tous les deux ans, basé sur des indicateurs précis. **Il traduit une volonté collective de rendre les pratiques d'achats plus cohérentes avec les enjeux globaux actuels** et incarne l'exemplarité at-

tendue de la part des acteurs publics dans le développement d'un modèle économique plus équitable, durable et résilient. **Les SPASER ont pour finalité de structurer une stratégie d'achats responsable sur le long terme en définissant des objectifs précis et en formalisant des axes directeurs visant à orienter les pratiques d'achats vers une trajectoire vertueuse**. L'idée est de faire des achats publics un levier de progrès en matière sociale et environnementale, en instaurant une culture de la durabilité qui repose sur la maturation progressive des pratiques et leur pérennisation. Initialement réservés aux collectivités territoriales, les SPASER ont donc vu leur champ d'application considérablement élargi avec la promulgation de la loi Industrie Verte du 23 octobre 2023.

En rédigeant leur SPASER, les établissements publics de santé mentale du GHT Psychiatrie Nord Pas de Calais affirment leur engagement en faveur d'une politique d'achats responsable, cohérente avec les exigences légales et les enjeux climatiques et sociaux actuels.

Ce document fixe les orientations stratégiques et les actions prioritaires destinées à inscrire durablement la politique d'achats du groupement dans une logique de responsabilité, de cohérence territoriale et de contribution active aux objectifs de transition.

¹ Décarboner la santé – The Shift Project – Avril 2023

² NHS, Mise en place d'un service national de santé Net Zero, 2020 et France Nation Verte Feuille de Route Planification Écologique du Système de Santé décembre 2023

LE GHT DE PSYCHIATRIE DU NORD-PAS-DE-CALAIS ET SA FONCTION ACHATS

Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Psychiatrie Nord - Pas-de-Calais a été mis en place dans le cadre de l'application de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers par la coopération renforcée entre établissements publics de santé, la mutualisation des fonctions supports et la mise en place d'une organisation territorialisée et coordonnée des soins.

Dans ce cadre, l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) Lille Métropole a été désigné comme établissement support du GHT. À ce titre, il porte plusieurs fonctions mutualisées stratégiques, dont la fonction Achats. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2018, l'EPSM Lille Métropole exerce la qualité de pouvoir adjudicateur pour le compte de l'ensemble des établissements membres du groupement. Cette organisation vise à renforcer la cohérence des pratiques, sécuriser juridiquement les procédures et améliorer l'efficacité des achats hospitaliers.

Le GHT regroupe 4 établissements spécialisés en santé mentale, répartis sur le territoire métropolitain lillois :

- L'EPSM Lille Métropole (établissement support)
- L'EPSM de l'Agglomération Lilloise
- L'EPSM Val de Lys-Artois
- L'EPSM des Flandres

Concernant la fonction Achats mutualisée, ses missions sont prévues à l'article R. 6132-16 du Code de la Santé Publique :

• 1^{RE} MISSION // Élaborer la politique et les stratégies d'achats pour l'ensemble des établissements membres du groupement

L'objectif est de garantir la cohérence des choix d'approvisionnement avec les besoins du GHT, les contraintes budgétaires, ainsi que les objectifs de performance de la fonction Achats.

• 2^E MISSION // Planification et la passation des marchés publics dans le respect des principes du Code de la Commande Publique

Elle implique une analyse fine des besoins des établissements, une programmation pluriannuelle des consultations, une mise en concurrence des opérateurs économiques et une exécution coordonnée des procédures, dans une logique de mutualisation et de rationalisation et dans un cadre juridique sécurisé.

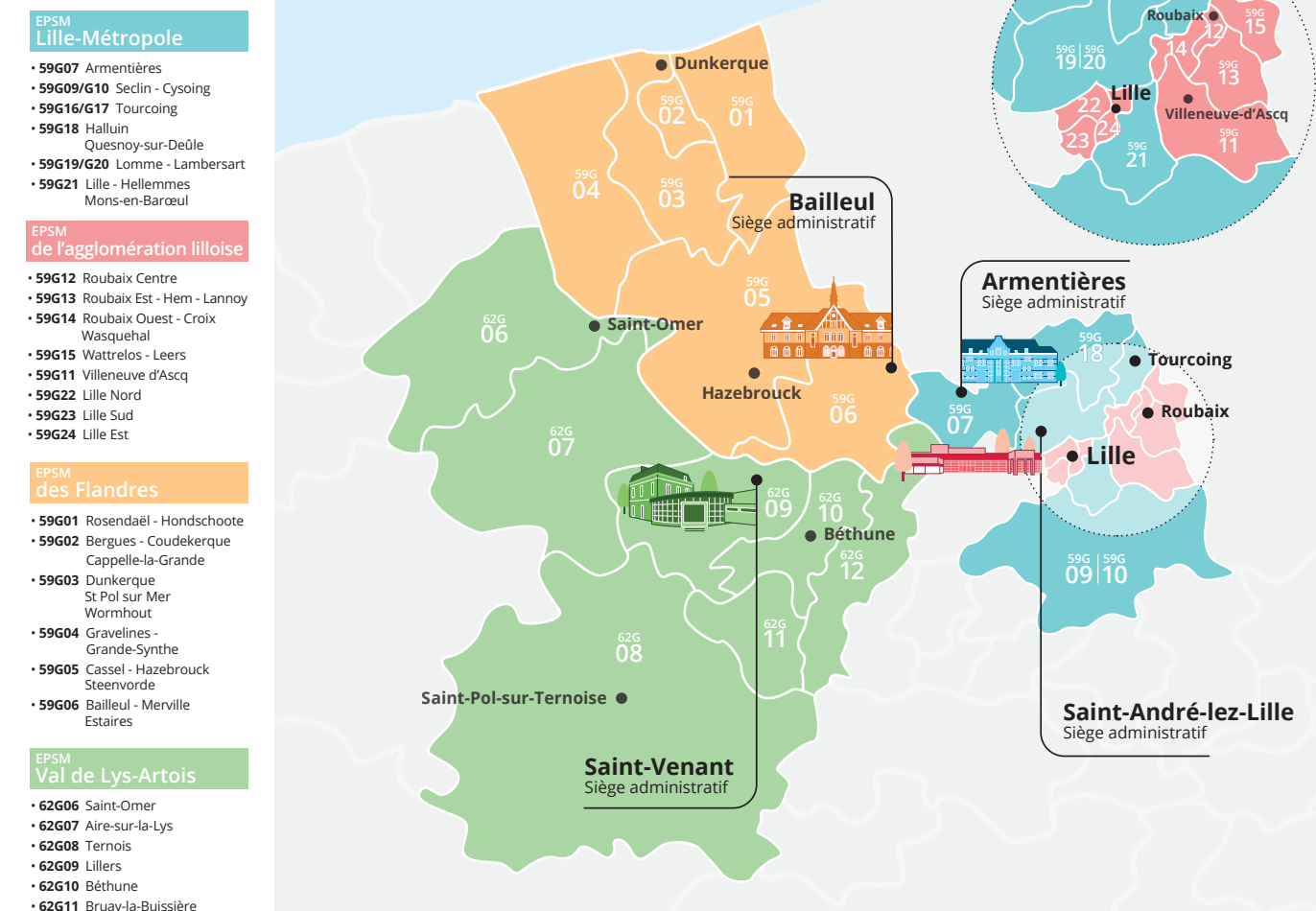
• 3^E MISSION // Le contrôle de gestion

Ce dernier permet d'assurer un suivi rigoureux des dépenses engagées, d'analyser les performances économiques obtenues, de mesurer les gains générés par les mutualisations, et d'évaluer l'efficacité globale de la politique d'achats du GHT. Il s'agit également de contribuer à une culture de pilotage fondée sur les résultats et les indicateurs partagés et sur une logique d'amélioration continue.

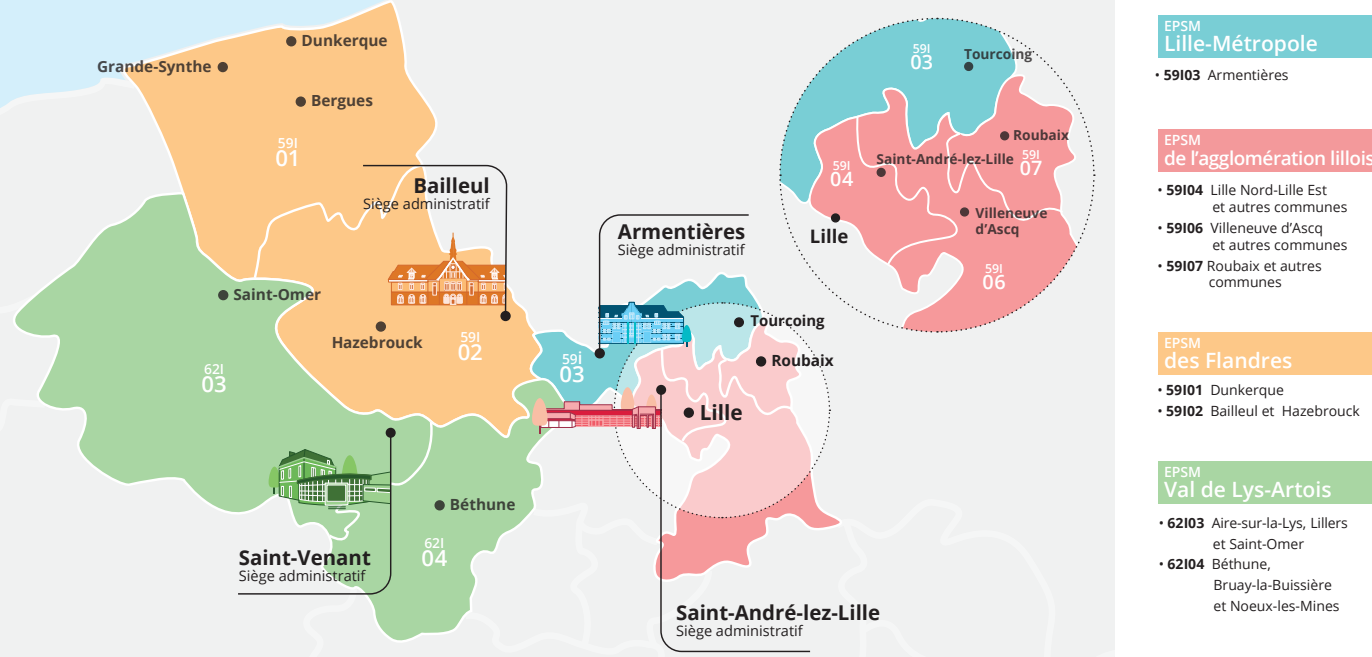
Avec une **dépense annuelle consolidée estimée à 77 447 840 EUROS** pour 2025,

le GHT Psychiatrie Nord - Pas-de-Calais est un acteur économique et institutionnel de premier plan sur son territoire. À travers sa politique d'achats, il représente un levier stratégique permettant de contribuer à la transition écologique du secteur hospitalier. Ainsi, au-delà de sa dimension technique ou administrative, la politique d'achats du GHT Psychiatrie Nord Pas de Calais s'inscrit dans une logique de responsabilité collective, permettant la construction d'un modèle hospitalier plus efficient, plus durable et plus équitable, en cohérence avec les valeurs et les ambitions inscrites dans les projets d'établissement du groupement et les orientations nationales en matière de transition écologique.

Psychiatrie générale



Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent



LE SPASER

Une démarche projet collective et impliquée

L'élaboration du SPASER du GHT Psychiatrie Nord Pas de Calais a été engagée au dernier trimestre 2024 selon une méthodologie structurée et participative. L'objectif était de construire un document à la fois stratégique, opérationnel et pleinement approprié par les acteurs de la communauté Achats du GHT.

• PHASE 1 Benchmark

Une première phase de benchmark a été réalisée avec un spectre volontairement large afin d'obtenir un retour riche et diversifié des SPASER existants et notamment de structures non hospitalières (collectivités territoriales, Banque de France, Caisse des Dépôts et des Consignations, UniHA, Resah, UGAP,...). Cette étude comparative a permis d'identifier les bonnes pratiques existantes, de repérer les modèles de gouvernance pertinents et d'apprécier les niveaux d'ambition et indicateurs retenus.

• PHASE 2 Création d'un comité de pilotage

Le projet a ensuite fait l'objet d'une communication formalisée auprès des directions et filières acheteuses du GHT. Un premier comité de pilotage organisé en avril 2025 a marqué le lancement officiel de la démarche. Il a permis de :

- *Rappeler le cadre réglementaire applicable*
- *Présenter les objectifs poursuivis*
- *Structurer la gouvernance du projet*
- *Engager les établissements dans une dynamique collective*

• PHASE 3 Réalisation d'un diagnostic initial approfondi

Cet état des lieux a permis d'ancrer l'analyse dans les réalités opérationnelles, d'identifier et de valoriser les pratiques existantes et les leviers mobilisables, ainsi que les freins ou les marges de progression en matière d'achats responsables. Ce diagnostic a été construit à partir d'un cycle de réunions individuelles

menées avec l'ensemble des directions acheteuses du groupement. Ainsi, tous les EPSM composant le GHT ont été associés à cette démarche. Chaque réunion s'est tenue en format restreint, avec la présence du directeur fonctionnel concerné et d'une personne désignée dans chaque direction comme « ambassadeur SPASER ». La richesse de ces entretiens a permis de dresser un panorama fidèle et cohérent de la situation de chaque direction acheteuse. Ces derniers ont également mis en lumière un certain nombre de pratiques vertueuses déjà en place, parfois de manière informelle ou non valorisée, mais qui mériteraient d'être consolidées, développées ou mutualisées à l'échelle du GHT. Ces échanges ont également été l'occasion de coconstruire des pistes de développement, en s'appuyant sur les retours d'expérience des professionnels eux-mêmes, et en identifiant des actions réalistes, adaptées aux moyens disponibles et susceptibles de s'intégrer progressivement dans le fonctionnement quotidien.

Plusieurs axes d'amélioration transversaux ont été identifiés à l'issue de cette phase diagnostique :

- *Renforcer la formation et la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de la communauté Achats du GHT, afin de mieux intégrer les dimensions sociales et environnementales dans leurs procédures.*
- *Clarifier et diffuser le cadre juridique applicable aux achats responsables, dont les évolutions récentes nécessitent une mise à jour partagée des connaissances.*

Ainsi, cette démarche d'état des lieux, au-delà de sa fonction de diagnostic, a constitué une première étape de mobilisation des acteurs et d'appropriation collective des objectifs du SPASER.

• PHASE 4 Autodiagnostic proposé par l'ANAP

Dans la continuité de la démarche engagée, la Direction de la Fonction Achats du GHT a conduit un autodiagnostic proposé par l'ANAP (Agence Nationale d'Appui à la Performance), afin **d'évaluer le niveau d'intégration des enjeux environnementaux dans sa politique d'achats**. Ce diagnostic a permis de constater que, même avant l'élaboration formelle du SPASER, des actions concrètes en faveur de la transition écologique étaient déjà en place au sein du GHT. Cela démontre une certaine sensibilité préexistante aux achats responsables, traduite par des pratiques déjà engagées sur le terrain.

LE SCORE DU GHT : 43,75 points

Le score obtenu à l'issue de cet autodiagnostic laisse apparaître une marge de progression tout en restant plutôt satisfaisant au regard du contexte. Ce résultat témoigne d'un engagement initial significatif, sur lequel il est possible de s'appuyer.

La mise en œuvre du SPASER représente ainsi une opportunité d'approfondir et de structurer ce travail déjà amorcé, en donnant une cohérence et une ambition plus large à ces premières initiatives, dans une logique d'amélioration continue.

• PHASE 5 Création de 3 groupes de travail autour des piliers suivants : environnemental, social et économique

Afin de traduire le diagnostic en feuille de route opérationnelle, trois groupes de travail ont été constitués autour des piliers suivants : le pilier environnemental, le pilier social et le pilier économique.

Ces groupes de travail étaient composés des professionnels « **ambassadeurs SPASER** » représentant différentes familles d'achats du GHT, en lien direct avec les pratiques opérationnelles, ainsi que des représentants de la Direction de la Fonction Achats, qui ont assuré la coordination et la cohérence globale des objectifs et actions envisagées. Cette composition a visé à garantir une approche à la fois stratégique et pragmatique, fondée sur la connaissance du terrain et les enjeux propres à chaque filière.

La mise en place de ces groupes de travail a permis de répondre à plusieurs objectifs :

- Mener une réflexion collective et ciblée sur les priorités à retenir pour chaque pilier, en fonction des réalités locales et des marges de progrès identifiées.
- Définir des objectifs concrets et des actions opérationnelles, directement intégrables au SPASER.

L'objectif principal était de concevoir un document structuré, à la fois stratégique et opérationnel, fondé sur des objectifs réalistes et mesurables.

Afin de garantir un pilotage efficace et un suivi effectif de la mise en œuvre du SPASER, le nombre d'indicateurs retenus est volontairement limité. Ce document a vocation à être diffusé auprès de l'ensemble des responsables de filières, des directions en charge des achats, ainsi que de tous les établissements membres du GHT.

Pour rappel, l'ambition de ce premier SPASER n'était pas de réaliser un SPASER « hospitalo-centré » mais très intégratif prenant en compte les idées et réflexions de nos partenaires extérieurs. Ainsi ont été sollicités :

- *Des centrales et groupements d'achats (Resah, UniHA et UGAP)*
- *Le facilitateur social du Nord afin de nous accompagner sur le pilier social*
- *L'Ademe*
- *Le CD2E*
- *Le C2DS*

Il convient également de souligner qu'en 2025, 26 % de nos dépenses ont été réalisées par l'intermédiaire de centrales et groupement d'achats. Ces derniers, soumis à l'obligation de formaliser leur propre SPASER, intègrent déjà des critères sociaux et environnementaux dans leurs procédures. Ainsi, les achats issus du recours à ces centrales et groupement s'inscrivent également dans une dynamique d'évolution continue, en cohérence avec les objectifs de responsabilité sociétale et de développement durable portés par notre groupement.

Enfin, la démarche SPASER et ses orientations seront présentées au comité stratégique du GHT à la date du 02/07/2026, afin d'en assurer la validation politique et un portage institutionnel fort.

AXE 1

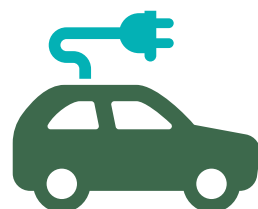
La performance environnementale, un achat public écologiquement responsable

La transition écologique impose aujourd'hui une transformation profonde des pratiques. Il s'agit avant tout de garantir un environnement sain en préservant les ressources naturelles et en réduisant les nuisances liées à l'activité humaine. Cela passe notamment par une gestion rigoureuse des déchets, une diminution des émissions polluantes et une attention portée vers la biodiversité locale.

Dans cette logique, les projets hospitaliers doivent intégrer des principes permettant d'améliorer le confort et la qualité des soins des usagers tout en réduisant l'empreinte carbone.

→ OBJECTIFS ET ACTIONS RETENUES

01 ASSURER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA FLOTTE AUTOMOBILE



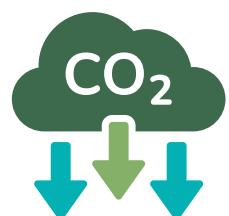
→ Poursuivre l'achat de véhicules à faibles et très faibles émissions en remplacement de véhicules thermiques

INDICATEUR % de véhicules électriques achetés sur le total des nouveaux véhicules achetés par EPSM par an (cible réglementaire 40%)

CIBLE

- **EPSM de l'Agglomération Lilloise** : maintenir le respect de la cible réglementaire pour tous nouveaux achats à partir de 2026
- **EPSM Lille Métropole** : maintenir le respect de la cible réglementaire pour tous nouveaux achats à partir de 2026
- **EPSM des Flandres** : respect de la cible réglementaire pour tous nouveaux achats à partir de 2027 en lien avec l'installation des bornes électriques
- **EPSM Val de Lys-Artois** : respect de la cible réglementaire pour tous nouveaux achats à partir de 2027 en lien avec l'installation des bornes électriques

02 RÉDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DE NOS ACHATS



→ Poursuivre l'intégration de considérations environnementales dans nos marchés publics

INDICATEUR % de procédures de passation de marché avec une considération environnementale

CIBLE 100 % à partir d'août 2026

03 PROMOUVOIR PAR LES ACHATS DE RESTAURATION COLLECTIVE, UNE ALIMENTATION Saine ET UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ ET DURABLE



→ Favoriser les circuits courts et développer les partenariats avec les fournisseurs locaux dans le respect des règles de la Commande Publique

INDICATEUR Part des achats en circuit court sur l'ensemble des achats de denrées alimentaires

CIBLE Progression chaque année jusqu'à atteinte de la cible prévue par chaque EPSM – cette cible ne pourra être déterminée qu'à l'issue de la notification des marchés GHT de denrées alimentaires courant 2026 et tiendra compte des avancées déjà réalisées par chaque EPSM

→ Favoriser le développement du fait maison afin de contribuer au score Egalim

INDICATEUR Part des plats faits maison sur l'ensemble des plats produits

CIBLE Progression chaque année jusqu'à atteinte de la cible prévue par chaque EPSM – cette cible ne pourra être déterminée qu'à l'issue de la notification des marchés GHT de denrées alimentaires courant 2026 et tiendra compte des avancées déjà réalisées par chaque EPSM

04 GESTION ET DIMINUTION DES DÉCHETS



→ Développement des fontaines à eau en vue de supprimer l'utilisation des bouteilles en plastique (hors prescriptions médicales).

INDICATEUR Volume de bouteilles d'eau achetées par an.

CIBLE

- **EPSM de l'Agglomération Lilloise** : réduire de 50% d'ici 2027 et finaliser la démarche fin 2028 sur l'ensemble des sites
- **EPSM Lille Métropole** : finaliser la démarche déjà entreprise sur les structures ambulatoires en l'étendant aux services de soins en intra hospitalier d'ici fin 2026
- **EPSM des Flandres** : pérenniser la démarche initiée en mai 2025 (arrêt de la distribution des bouteilles d'eau en plastique pour l'ensemble de l'établissement)
- **EPSM Val de Lys-Artois** : finaliser la démarche avant fin 2028

AXE 2

Performance sociale, un achat socialement responsable

Au-delà des considérations techniques et environnementales, les achats publics jouent un rôle majeur en matière d'inclusion sociale et d'égalité des chances. Cela implique de mobiliser les marchés publics comme levier d'insertion pour les personnes éloignées de l'emploi, en favorisant notamment les clauses sociales dans ces derniers. Ces dispositifs permettent de créer des opportunités concrètes de formation, de qualification et d'accès à l'emploi.

➔ OBJECTIFS ET ACTIONS RETENUES

01 PROMOTION D' ACTIONS EN FAVEUR DE L'EMPLOI ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI



➔ Développer notre réseau de partenaires d'aide à l'insertion afin de favoriser l'intégration de considérations sociales dans nos marchés publics

INDICATEUR nombre de rencontres annuelles

CIBLE

- 2026 : une réunion
- À partir de 2027 : deux réunions/an

➔ Mise en place d'un partenariat avec le facilitateur social du Nord

INDICATEUR Nombre de consultations pour lesquelles le facilitateur a été sollicité.

CIBLE

- Signature de la convention en 2026
- À partir de 2027, au moins 10 consultations du GHT/an

➔ Favoriser le recours aux marchés réservés

INDICATEUR Nombre de marchés réservés/an.

CIBLE

- 1 en 2026
- À partir de 2027 : 2/an



AXE 3

Performance économique, un achat économiquement responsable

Dans une logique de transition écologique et de développement durable, cet axe vise à faire de la Commande Publique un socle stratégique au service d'un modèle économique plus responsable et résilient. Cela se traduit notamment par la mise en place de relations équilibrées et respectueuses avec nos fournisseurs.

L'ouverture des marchés publics aux TPE représente également un levier fort de dynamisation économique. En facilitant leur accès à la Commande Publique, les acheteurs publics contribuent au dynamisme du tissu économique. Cela encourage également la diversification des prestataires et renforce l'ancrage territorial des projets.

→ OBJECTIFS ET ACTIONS RETENUES

01 ÉTABLIR DES RELATIONS ÉQUILIBRÉES, RESPECTUEUSES ET DURABLES AVEC NOS FOURNISSEURS



→ Mise en place d'une charte de déontologie

INDICATEUR % de signature de la charte par les acteurs des achats du GHT

CIBLE

- **2026** : rédaction de la charte
- **2027** : sensibilisation et signature de 100% des acheteurs et des experts métier du GHT
- **2028** : sensibilisation et signature de 100% des gestionnaires du GHT

→ Mise en place des réunions et évaluations fournisseurs par grandes familles d'achats

INDICATEUR Nombre de réunion effectué par an et par filière d'achats hors famille pharmacie avec les fournisseurs stratégiques

CIBLE

- **Famille informatique** : 1 pour 2026, 2 pour 2027, 3 pour 2028, 4 pour 2029 et 5 pour 2030
- **Famille Travaux, fournitures et prestations techniques et énergie** : 1 pour 2026, 2 pour 2027, 3 pour 2028, 4 pour 2029 et 5 pour 2030
- **Famille Transports** : 1 en 2026, 2 en 2027 et 3 à partir de 2028
- **Famille Hôtellerie Restauration Prestations générales** : 1 pour 2026, 2 pour 2027, 3 pour 2028, 4 pour 2029 et 5 pour 2030

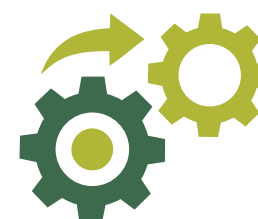
→ Optimiser les délais de paiement afin d'obtenir des escomptes

INDICATEUR Intégration, dans nos marchés à fort potentiel financier, de conditions d'application d'escomptes pour paiement anticipé

CIBLE

- **2026** : benchmark auprès d'autres établissements ayant mis en place cette démarche et sollicitation des fournisseurs (questionnaire)
- **2027** : étude approfondie DFA/DAF/Directions acheteuses/Trésorier Public
- et rédaction d'une procédure + réalisation de sourcing sur les marchés à fort potentiel financier en cours de relance
- **2028** : intégration dans les marchés ciblés de conditions d'application d'escomptes pour paiement anticipé

02 FAVORISER L'ACCÈS DES MARCHÉS PUBLICS AUX TPE



→ Développer la démarche de sourcing

INDICATEUR Nombre de consultations pour l'ensemble du GHT qui ont fait l'objet d'un sourcing

CIBLE

• **2026** : 3 // **2027** : 5 // **2028** : 7 // **2029** : 9 // **2030** : 11

03 CRÉER ET DIFFUSER UNE PLAQUETTE D'INFORMATION SUR LES MARCHÉS PUBLICS À DESTINATION DES TPE



INDICATEUR Nombre de TPE sur le nombre total de nos fournisseurs

CIBLE

À définir dans un second temps suite à la mise en place d'un outil permettant de produire cette donnée

AXE 4

AXE TRANSVERSAL

Poursuite de la structuration de la politique d'achats responsables

Dans le cadre de la réflexion sur l'élaboration de son SPASER, le GHT Psychiatrie Nord Pas de Calais ambitionne de poursuivre et de structurer davantage sa politique d'achats responsables. Cela passe inévitablement par la sensibilisation, la formation et la montée en compétence de l'ensemble de la communauté Achats du GHT afin d'ancrer dans le quotidien et sur le terrain les aspirations et objectifs en termes de responsabilité économique, sociale et environnementale.

→ OBJECTIFS ET ACTIONS RETENUES

01 SENSIBILISER ET FORMER L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ACHATS DU GHT AUX ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES



→ Mise en place d'un atelier « Fresque de l'achat durable et responsable »

INDICATEUR % des acteurs de la communauté achats du GHT ayant participé à l'atelier

CIBLE

- 2026 : organisation de l'atelier pour le comité achats du GHT
- 2027 : organisation de l'atelier pour l'équipe de la Direction de la Fonction Achats et les experts métiers
- 2028 : organisation de l'atelier pour les gestionnaires des directions acheteuses

→ Former les acteurs de la communauté achats du GHT aux pratiques de l'achat durable et responsable

INDICATEUR pourcentage des acteurs de la communauté achats du GHT ayant bénéficié de la formation

CIBLE

- 2026 : organisation de la formation pour le comité achats du GHT
- 2027 : organisation de la formation pour l'équipe de la Direction de la Fonction Achats et les experts métier
- 2028 : organisation de la formation pour les gestionnaires des directions acheteuses

02 POURSUIVRE L'ENGAGEMENT DU GHT EN FAVEUR D'UNE POLITIQUE ACHATS DURABLES ET RESPONSABLES



→ Entamer les préparations pour obtenir le label Relation Fournisseurs Achats Responsables (RFAR) en s'engageant dans la signature de la charte Relations Fournisseurs Achats Responsables

INDICATEUR signature de la charte

CIBLE

- 2026 : travaux préparatoires
- 2027 : signature de la charte

03 POURSUIVRE LA PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA COMMUNAUTÉ ACHATS DU GHT EN DÉVELOPPANT DES OUTILS DE L'ACHAT DURABLE ET RESPONSABLE



→ Mise à disposition d'une boîte à outils de l'achat durable et responsable pour les acteurs de la Fonction Achats de GHT

INDICATEUR Création et mise à disposition de la boîte à outils

CIBLE

- 2026 : élaboration de la boîte à outils
- 2027 : présentation et mise à disposition



UNE ÉTAPE FONDATRICE

L'adoption de ce Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables marque **une étape structurante pour le GHT Psychiatrie Nord-Pas-de-Calais**. Il traduit une volonté collective d'inscrire durablement la fonction Achats dans une logique de responsabilité, d'impact et de cohérence avec les valeurs portées par les établissements du groupement.

Au-delà d'un cadre réglementaire à respecter, cette démarche engage une transformation progressive de nos pratiques. Elle invite à intégrer de manière systématique des critères environnementaux et sociaux dans nos décisions d'approvisionnement, afin que celles-ci contribuent concrètement à l'amélioration des conditions de travail des équipes, à la qualité de prise en charge des patients et à la réduction de notre empreinte environnementale.

Ce premier **SPASER** a été élaboré avec pragmatisme et ambition. Il s'appuie sur des thématiques prioritaires, en cohérence avec les projets d'établissement des différents EPSM du GHT, et vise à proposer des orientations réalistes, adaptées aux contraintes opérationnelles comme aux objectifs stratégiques du groupement.

La crédibilité de cette démarche repose sur un **pilotage structuré et transparent**. Des indicateurs de suivi seront définis afin d'évaluer régulièrement les actions engagées et de mesurer les résultats obtenus. Ces éléments feront l'objet de restitutions périodiques auprès du copil SPASER et du Comité

Stratégique du GHT, permettant d'assurer une visibilité claire sur les avancées réalisées et de favoriser l'appropriation de la démarche par l'ensemble des parties prenantes.

Cette évolution vers un modèle d'achats plus responsable ne se limite pas à une adaptation procédurale. Elle suppose une évolution effective des pratiques professionnelles, une réflexion renouvelée sur nos critères de choix et une capacité collective à intégrer des exigences environnementales et sociales croissantes. Elle implique également un dialogue constant avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire afin de construire des solutions adaptées et durables.

Conscients du caractère évolutif des enjeux liés à la transition écologique, nous considérons **ce premier SPASER comme une étape fondatrice**. Il pose un cadre et fixe une trajectoire permettant une amélioration continue de nos pratiques. Les orientations retenues pourront être ajustées afin de demeurer en phase avec les réalités du terrain, les attentes des professionnels et les évolutions réglementaires.

La révision programmée à **l'horizon 2030** constituera une opportunité d'actualiser nos priorités, d'intégrer de nouveaux défis et de renforcer encore l'impact de notre politique d'achats responsables. Notre ambition est d'inscrire durablement la Commande Publique du GHT dans une dynamique exemplaire, au service d'un modèle plus soutenable, plus équitable et plus résilient.



